



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 110 SP 32

PV téléphonique de la Commission Sportive du 12.12.2024

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Messieurs Benjamin BOUGAULT, Mickaël ROMOJARO,

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 11h00

Changements dates, horaires, terrains

Match 29824990 du 14.12.2024 Vinneuf 1 – Paron 2 U13 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Paron, via Footclubs, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 décembre 2024 à 11h30 sur les installations de Paron.

Match 29825348 du 14.12.2024 St Denis Les Sens 1 – Paron 3 U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Denis Les Sens, via Footclubs, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 décembre 2024 à 10h00 sur les installations de Paron.

Match 29825365 du 18.12.2024 St Clément 1 – Sergines 1 U13 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Clément, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 décembre 2024 à 11h00.

Match 29805865 du 14.12.2024 Gâtinais 1 – Champigny 1 U15 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gâtinais, via Footclubs,
- Acte que la rencontre se jouera sur les installations du stade de Jouy.

Match 29830688 du 14.12.2024 Mont Saint Sulpice 1 – St Georges 1 U18 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Mont Saint Sulpice, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} février 2025 à 15h00.

Match 29830794 du 14.12.2024 St Clément 1 – Joigny 2 U18 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Joigny, via leur messagerie officielle, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} février 2025 à 15h00.

Match 29830634 du 14.12.2024 Ent. Fontaine 1 – Chevannes 1 U18 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chevannes, via Footclubs, d’avancer l’heure de la rencontre,
- Compte tenu de l’accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 décembre 2024 à 14h30.

Match 29222919 du 14.12.2024 Briennon 1 – Coulanges La Vineuse 3 Départemental 3 Gp D

La commission,

- Prend note de l’arrêté municipal de la commune de Briennon interdisant l’utilisation des installations sportives les 14 et 15 décembre 2024,
- Donne ce match à jouer le 16 février 2025 à 14h30.

Matches non joués

Match 29825845 du 07.12.2024 Champigny 1 – Gâtinais 1 U13 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de l’annulation du match en raison de l’impraticabilité du terrain,
- Reprogramme la rencontre le 18 décembre 2024 à 15h00.

Forfait

Match 29825367 du 14.12.2024 Sergines 1 – Jeunesse Sénonaise 3 U13 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Sens Jeunesse en date du 11 décembre 2024 indiquant faire forfait pour la rencontre du 14.12.2024 contre Sergines,
- En application de l’article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l’équipe de Sens Jeunesse 3 au bénéfice de l’équipe de Sergines 1,
- Score : Sergines 1 = 3 buts, 3 points – Jeunesse Sénonaise 3 = 0 but, -1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de Jeunesse Sénonaise (amende 6.11).

Match 29805909 du 7.12.2024 Ravières 1 – Monéteau 1 U15 Départemental 2 Gp E

La commission,

- Prend note du courriel du club de Ravières, en date du 11 décembre, via leur messagerie officielle, indiquant le forfait de l’équipe de Monéteau,
- Prend connaissance du courriel envoyé par le club de Monéteau au club de Ravières le vendredi 6 décembre les informant de leur forfait pour la rencontre du lendemain,
- En application de l’article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l’équipe de Monéteau 1 au bénéfice de l’équipe de Ravières 1,
- Score : Ravières 1 = 3 buts, 3 points – Monéteau 1 = 0 but, -1 point,
- Annule l’amende de 30€ au club de Ravières (amende 5.25) pour non-envoi de feuille de match papier / FMI,
- Rappelle aux clubs que le District doit être informé de toute modification dans les programmations et notamment des forfaits, par courriel de leur adresse mail officielle.

Match 29825090 du 7.12.2024 Appoigny 2 – Entente Florentinois 1 U13 Départemental 2 Gp C

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Appoigny,
- Enregistre le score : Appoigny 2 = 1 – Entente du Florentinois 1 = 10

Match 29830743 du 7.12.2024 Sens FP 1 – Paron 3 U18 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens FP en date du 10 décembre 2024,
- Enregistre le score : Sens FP = 1 – Paron 3 = 9
- Annule l'amende de 30€ au club de Sens FP (amende 5.25) pour non-envoi de feuille de match papier / FMI.

Match 29845700 du 11.12.2024 Chablis 2 – Ravières 2 U13 Départemental 3 Gp G

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chablis,
- Enregistre le score : Chablis 2 = 0 – Ravières 2 = 3

Match 29845521 du 11.12.2024 Gj Armançon 2 – Joigny 3 U13 Départemental 3 Gp G

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chablis,
- Enregistre le score : Gj Armançon = 2 – Joigny 3 = 9

Fin de la réunion : 11h30.

**Le Président de séance,
SCHMINKE Didier**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».